

**ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE**  
**Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12 novembre 2019**

**Présents :**

- **M. ARNAUD, maire de la commune, Mme CLAVEAU, adjointe au maire**
- **les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme BESSE, Mme BLANCHARD, Mme BOISSOU, Mme CHAPELLE, Mme DEGEORGES, Mme DEPARDIEU, Mme GRIVOT, Mme MARSAC, Mme VIAUD, Mme HENNION-IMBAULT, Mme KUNZ, Mme LANTOINE, Mme THONNELIER, Mme LUC, Mme BONNAIRE, M. ROCHE**
- **les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme PARTIMBENE, Mme FUMET, Mme VERNAUDON, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, M. VUILLERME, M. CHAMINANT, Mme MICHELET**
- **M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale**
  
- **Invité : M. GUDIN, coordonnateur temps périscolaire**

**Absents excusés : M. MUSSON et Mme LAPAQUETTE, IEN en charge de la circonscription ; Mme MEZIANE (psychologue scolaire, membre du RASED) ; Mme FREYCYNEL, Mme TRIMOULET et Mme BOURY, représentantes des parents d'élèves ; Mme LACOUR, Mme JOLIVET, M. STORTZ, M. SOULA et M. ALIFAT, enseignants**

**Secrétaires du conseil d'école : Mme Vernaudon et Mme Fumet**

début du conseil 18h35

### **1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves**

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 11 octobre 2019.

\*209 votants sur 483 parents inscrits soit une participation de 43,27%

\*195 bulletins exprimés et 14 bulletins blancs ou nuls

Liste des candidats intégralement élue (12 titulaires et 7 suppléants).

M. Chaminant remercie les RPE et les enseignants qui l'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

Ils discuteront ultérieurement de la possibilité d'organiser seulement un scrutin par correspondance lors des élections de 2020.

### **2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur**

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémique, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école. Les membres en présence se doivent le respect. Chaque membre mérite que sa parole (avis, suggestions, voix en cas de vote) soit entendue. M. Chaminant demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont nous aurions connaissance.

Présentation des attributions et des modalités de réunion et de fonctionnement du conseil d'école.

VOTE (26 voix possibles au moment du vote) :

CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 26

**Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité.**

### 3/ Le règlement intérieur de l'école

Présentation et lecture de quelques points.

Quelques ajustements sont proposés par rapport au précédent document :

- partie 1 articles 2 et 5 (mots « harcèlement » et « psychologique » et « loi du 26/07/19 »)
- partie 3 articles 1 (retards) et 2 (aménagement dû à un PPS)
- partie 4 (reformulation suite aux aménagements devant l'école et le fonctionnement de la garderie)
- partie 6 article 2 (reformulation concernant les jeux dangereux)

*Plus généralement, les enseignants appellent à la vigilance des parents quant aux nombreux jouets (cartes, billes, toupies ...) apportés par les élèves, jouets qui peuvent être cause de problèmes dans la cour. Il est rappelé dans le règlement que « l'école dégage toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de ces objets » et que « l'école se réserve le droit d'interdire la possession de tout objet nuisible au bon fonctionnement de l'école et à la sécurité des élèves ».*

- partie 7 article 2 (reformulation pour le nouveau tableau d'affichages)

VOTE (26 voix possibles)

CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 26

**Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.**

Il sera diffusé auprès des parents d'élèves (version papier + version numérique sur le blog + affichage).

### 4/ Organisation et fonctionnement pédagogique

a/ La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions, pas de souci particulier.

Actuellement l'école compte 285 élèves (289 en janvier) répartis dans 12 classes de la façon suivante :

- 2 classes de CP (Mme Kermène 22 élèves et Mme Besse / Mme Lacour 22 élèves)
- 1 classe de CP/CE1 (Mme Partimbene 22 élèves)
- 2 classes de CE1 (Mme Vernaudon / Mme Jolivet 26 élèves et M. Soula, remplacé par Mme Fumet, 24 élèves)
- 2 classes de CE2 à 27 élèves (M. Duqueroix et M. Stortz/M. Fournier)
- 1 classe de CE2/CM1 (Mme Dutailly 22 élèves)
- 1 classes de CM1 (Mme Eburderie 24 élèves)
- 1 classe de CM1/CM2 (M. Rébellac 21 élèves)
- 2 classes de CM2 à 24 élèves (M. Vuillerme et M. Chaminant/Mme Michelet).

Cinq personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) font partie de la communauté éducative. Ils ne siègent pas au conseil d'Ecole mais font partie de l'équipe : M. Robert, Mme Fousset, Mme Charvet, Mme Chanon, M. Balabeau.

Nous comptons également une psychologue scolaire, Mme Méziane, qui officie uniquement pour notre secteur scolaire et qui a son bureau de rattachement à l'école Doisneau. Ses coordonnées sont affichées devant l'école. Elle a une permanence téléphonique le lundi. Les communes de la Communauté de Communes du Val de Vienne concernées (Aixe Sur Vienne, Bosmie, Séreilhac, Saint Priest Sous Aixe, Saint Martin le Vieux, Beynac et Burgnac) ainsi que les communes de Meilhac et de Saint Victurnien ont répondu à sa demande d'achat de matériel pédagogique spécifique à hauteur de 4 396,74 euros; merci à toutes ces communes.

Mme Marie-Pierre Cadario est quant à elle notre nouvelle enseignante référente, auprès de la MDPH notamment. Ses coordonnées figurent également sur le tableau d'affichage.

b/ Evaluations diagnostiques CP et CE1 / rentrée 2019

Les compétences des élèves en français et en mathématiques ont été évaluées fin septembre.

\*en CP, deux temps d'observation :

• Temps 1 >>> Repères CP / Début d'année scolaire, afin de disposer d'un panorama des élèves accueillis à l'entrée en CP : il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, les acquis qui - au regard des attendus de fin de grande section - permettront d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année ;

• Temps 2 >>> Point d'étape CP / Mi-année scolaire (début 2020), pour apprécier par un bilan la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

Les enseignants espèrent néanmoins recevoir le bilan de ce temps 2, ce qui n'a pas été le cas en 2019.

\*en CE1, un seul temps d'observation

Repères CE1 / Début d'année scolaire, afin de disposer d'un bilan à l'entrée en CE1 sur les compétences liées à la lecture, l'écriture et la numération : il s'agit d'une aide à l'organisation des apprentissages de l'année de CE1.

Les évaluations des acquis des élèves fournissent aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves pour compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

### **L'implication des enseignants a été et demeure fondamentale :**

- pour la saisie des résultats,

- pour l'analyse et l'exploitation qui en sera faite et sera abordée par les ressources mises en ligne au fur et à mesure de l'année scolaire,

- pour la restitution individualisée aux familles.

### **Restitutions aux familles :**

Le portail permet d'éditer un document pour chaque élève, comprenant une explication sur les évaluations et des résultats par domaines détaillés à communiquer à la famille. La communication aux familles est faite par les équipes enseignantes (à toutes les familles pour le niveau CP ; selon les besoins en CE1).

Nous ne pouvons donner de résultats globaux, le serveur ne le permet pas.

c/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

\*différenciation pédagogique en classe

\*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

### **Par ailleurs, dans le cadre de l'école inclusive, il existe plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :**

\*Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) (voir questions diverses).

\*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves dans le cas d'une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

\*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. A l'initiative de l'équipe enseignante et/ou de la famille, sa mise en œuvre requiert l'intervention et l'avis du médecin scolaire, personne-ressource de ce dispositif. Le PAP peut se poursuivre au collège (temps supplémentaire au brevet par exemple)

\*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans la loi de 2005. C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La personne ressource de ce dispositif est Mme Cadario, enseignante référente. Elle organise, pour les enfants concernés, des ESS (équipe de suivi de scolarisation).

\*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue scolaire (Mme Méziane), seule membre du réseau d'aide. La psychologue scolaire peut rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan, mais pas de suivi thérapeutique.

\*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment de la psychologue scolaire, de l'enseignant et des parents concernés. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

\*Des stages de réussite peuvent être organisés pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été, en accord avec l'IEN et M. le Maire, sur la base du volontariat côté enseignant (stages RAN « Remise à niveau » pour les élèves de CM1-CM2).

#### d/ Conseil Ecole Collège

En dehors des conseils d'école, de maîtres ou de cycle ou encore des réunions dédiées aux besoins des élèves, des enseignants (principalement ceux de CM2) participent aux réunions du Conseil Ecole Collège organisées et animées conjointement par le Chef d'Etablissement du Collège Corot et notre IEN.

En principe deux réunions sont organisées durant l'année scolaire et regroupent donc des personnels du 1er degré et du 2<sup>nd</sup> degré, tous concernés par le cycle 3.

Les principaux sujets abordés sont le parcours des élèves, la mise en œuvre de projets et d'actions de liaison, des échanges pédagogiques disciplinaires.

La 1ère réunion pour cette année scolaire 2019/2020 est prévue le lundi 18 novembre avec comme ordre du jour :

- Présentation du Kit cinéma et livraison des boîtes
- Evaluations 6<sup>ème</sup> analyse des résultats
- Projets disciplinaires cycle 3 (inter-degrés PE/PLC)
- Bilan des actions en place.

#### 5/ Projets pédagogiques des classes (listes non exhaustives)

CP K	Ecole et cinéma Je lis, j'élis	CE2 D	Ecole et cinéma Je lis, j'élis Projet PNR (les oiseaux) Projet sciences refusé car trop loin de Limoges
CP B	Ecole et cinéma Je lis, j'élis	CE2 S	Ecole et cinéma Je lis, j'élis Projet sur la convention internationale des droits de l'enfant (30 ans de l'UNICEF)
CP/CE1	Ecole et cinéma Je lis, j'élis	CM1 E	Ecole et cinéma Je lis, j'élis Projets EPS (Cross, course d'orientation, pétanque) Projet sciences (eau et catastrophes naturelles) avec des étudiants de l'ENSIL
CE1 V	Ecole et cinéma Je lis, j'élis	CM1/CM2 R	Les Incorruptibles/Prix Passerelle Fantacirqe avec les CM2C

CE1 S	Ecole et cinéma Je lis, j'élis	CM2 V	Ecole et cinéma Prix passerelle Musée de Rochechouart Projet sur la convention internationale des droits de l'enfant (30 ans de l'UNICEF)
CE2/CM1 D	Ecole et cinéma Je lis, j'élis Projet PNR (les oiseaux)	CM2 C	Prix passerelle Fantacirqe avec les CM1/CM2R

**\*Concernant l'USEP**

L'école y est affiliée pour sa coopérative scolaire.

Des élèves de CM2C ont participé à la Journée Nationale du Sport Scolaire le mercredi 25 septembre.

Par ailleurs, de nouvelles règles ont été imposées aux écoles : pour toute participation aux rencontres sportives organisées par l'USEP (temps scolaire sans prise en charge du transport et hors temps scolaire avec prise en charge du transport), il est désormais obligatoire que chaque élève ait une licence (5,30€). Jusqu'à présent, cette obligation ne s'appliquait qu'aux rencontres hors temps scolaire. L'Education Nationale ayant confié l'organisation de toutes les rencontres sportives du primaire à l'USEP, association indépendante, cette dernière a besoin de nouveaux moyens pour assurer son rôle et c'est ce qui justifie ce changement. L'équipe enseignante regrette ce nouveau mode de fonctionnement au nom du principe de gratuité de l'enseignement.

Pour cette année scolaire, nous avons fait le choix d'affilier les élèves de deux classes (CM1E et CM2C), lesquelles participeront à des rencontres sportives temps scolaire et hors temps scolaire.

Une demande a également été faite pour organiser une rencontre USEP badminton à Aix sur Vienne, avec des écoles du secteur.

L'USEP participera au financement du transport dans le cadre du projet Fantacirqe.

M. Chaminant indique enfin qu'il a déposé un dossier de labellisation « GENERATION 2024 » pour l'école, dans le cadre des JO Paris 2024.

**\*Classes de découverte**

Projet en cours pour les CM2. Si ce projet doit aboutir, les parents concernés en seront informés.

**\*Projet pédagogique musique avec intervention de Mme Siyka Chaulet**

Ce projet a été validé par notre hiérarchie ; les séances ont commencé en P1 à raison de 8 créneaux hebdomadaires pour les écoles publiques (maternelle et élémentaire).

**\*D'autres initiatives pédagogiques communes : Lire et faire lire, Silence, on lit ! ...**

**\*Développement durable (tri du papier, recyclage des déchets) par le SYDED et la commune d'Aix.**

**\*Animations petit déjeuner avec la commune (pour les CE2) et avec l'association La Ligue contre le Cancer (pour les CP).**

**\*Classe mobile informatique**

Les mallettes sont arrivées, c'est un gros budget d'investissement de la commune, que nous remercions.

Les enseignants attendent une formation.

**\*Conseil des élèves**

Chaque période, le directeur réunit des « délégués » de chaque classe pour un conseil des élèves de l'école en présence de M. le Maire et/ou de M. Gudin.

Ensemble ils abordent des sujets annoncés en amont aux classes et ils répondent aux questions ou aux propositions des élèves.

L'organisation du planning ballon, le ramassage des déchets dans la cour, l'affichette « déchets », des aménagements de jeux ou d'espace ont été réalisés via le conseil des élèves.

Nous y discutons également du comportement des élèves et essayons de proposer/trouver des solutions ensemble. Des discussions philosophiques adaptées pour également être introduites cette année, avant un prolongement en classe.

Un compte-rendu est réalisé et donné à chaque classe.

## **6/ Bilan de la coopérative scolaire**

\*Bilan de la fête des écoles

M. Chaminant remercie à nouveau toutes les personnes qui se sont investies pour cette soirée.

Bilan mitigé ... la fête ayant été gâchée par la pluie.

Les bénéficiaires se sont élevés à 491,62€ dont 327,47€ pour l'école élémentaire (avant déduction de la SACEM 45.06€).

M. Chaminant a proposé à chaque acteur de cette fête (enseignants, RPE, mairie, service restauration) de lui adresser un retour, des propositions d'amélioration. Les remontées concernent le planning des bénévoles, le nombre de jeux, le planning des jeux, l'organisation du stand « cuisson », le barnum en cas de météo défavorable ...

Ce qui ressort également, c'est d'anticiper davantage encore quant à l'organisation de cette manifestation ... selon les disponibilités des directeurs, sur lesquels repose l'essentiel de l'événement.

La préparation de l'édition 2020 va démarrer dès janvier (avec en priorité le choix des dates, les vendredis 19 juin et/ou 26 juin étant en bonne place).

Les parents d'élèves recevront des informations en temps utile pour y être associé à la préparation de l'édition 2020.

\*Bilan financier de la coopérative scolaire

Mme Kermène dresse un bilan financier de la coopérative scolaire.

A ce jour il y a 9974 euros sur le compte.

Dons des parents lors de la rentrée : 1690 euros (Le mot passé dans le cahier des enfants a sans doute contribué à ce montant élevé ; merci aux familles).

Don du comité des fêtes : 1990 euros. Mme Kermène et M. Chaminant remercient le comité au nom de l'école.

Mme Kermène rappelle le montant alloué à chaque élève pour l'année scolaire dernière :

- 25€ par élève pour les classes avec séjour/nuitée

- 21€ par élève pour les autres classes.

Pour cette année, le montant n'a pas encore été décidé en conseil des maîtres.

M. Chaminant précise également que la coopérative scolaire a reçu 200€ dans le cadre de son projet « Parlement des Enfants », lequel s'est achevé par une journée à Paris en juillet dernier pour les 2 classes de CM2, avec comme point d'orgue la visite de l'Assemblée Nationale. Cette journée a été exceptionnelle : les classes ont même assisté à une séance parlementaire.

Merci à la municipalité pour la prise en charge du transport.

## **7/ PPMS et exercices de sécurité**

Le PPMS est à jour ; il a été transmis à l'administration.

Cette année, l'administration a demandé de mettre en œuvre les 3 types d'exercice dès la période 1 :

- exercice incendie le 20 septembre
- exercice PPMS « intrusion » le 23 septembre (exercice commun aux deux écoles publiques)
- exercice PPMS « risques majeurs » le 10 octobre (avec comme point de départ un appel de la mairie).

Rien de particulier à signaler ; des petits réajustements ont été faits ou sont encore à finaliser en fonction des nouveaux aménagements autour de l'école.

Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement ; des adaptations seront testées pour améliorer la circulation des classes qui évacuent par la rue Clancier. Le temps d'évacuation demeure néanmoins satisfaisant (3 à 4 minutes pour l'ensemble de l'école).

Pour information, c'est le téléphone personnel de M. Chaminant qui, avec son accord, est utilisé par l'administration dans le cadre du protocole académique de gestion de crise et du dispositif d'alerte descendante par SMS.

## **8/ Articulation temps scolaire / temps périscolaire (point avancé dans le déroulement du conseil d'école pour permettre à M. Gudin de partir plus tôt)**

**Cette articulation fait désormais l'objet de réunions régulières au sein de l'école.**

M. Gudin est l'interlocuteur privilégié des familles pour le temps périscolaire ; il assure l'accueil du public, a un rôle de transmission des problèmes rencontrés et est force de propositions auprès de la commune. M. Gudin répond aux questions posées par les RPE concernant le fonctionnement de la garderie (voir questions diverses).

## **9/ Remerciements**

- à l'Amicale Bout'en'train pour l'ensemble de ses actions qui contribuent à soutenir les actions de l'école (loto, marché de Noël et autres manifestations à venir)
- à la Municipalité pour la disponibilité des différents agents, pour les différents travaux réalisés dans l'école pendant l'été ou depuis la rentrée.

## **10/ Questions diverses**

### **1° Classe flexible Grande-section → CP :**

**Comment ce point est-il travaillé, coordonné entre les 2 écoles pour que la transition ne soit pas trop « brutale » pour les enfants ? Pouvez-vous nous faire un retour d'expériences ?**

Par « classe flexible », il faut entendre des aménagements pédagogiques, des aménagements d'espace pour répondre aux besoins des élèves.

Lors d'un précédent conseil d'école à la maternelle (08/11/2018), Madame Barthe (GS maternelle), de retour du Québec, a expliqué avoir participé à des recherches académiques dans un groupe dont Monsieur l'Inspecteur, M. Hugon, Madame Chabrely, conseillère pédagogique, des enseignants formateurs et d'autres professeurs des écoles faisaient partie. Il s'agissait de s'interroger sur comment améliorer le bien être à l'école par les aménagements des espaces. Madame Barthe a aménagé sa classe en classe flexible. Il s'agit de répondre au besoin de bouger des enfants en leur permettant de travailler dans différentes positions : à genoux, assis, couché, debout...

Pour le 1er conseil d'école de cette année, Mme Barthe a rappelé qu'elle avait effectivement participé au groupe de recherche, d'expérimentations et à l'élaboration d'une formation destinée aux enseignants. Depuis cette année une formation est proposée, et les recherches se poursuivent sur ce sujet afin d'approfondir certaines interrogations. Elle a aussi précisé qu'il n'y avait pas eu réellement de concertation sur ce thème avec les enseignants de CP.

M. Chaminant confirme qu'il n'y a pas eu de concertation au sujet de la classe flexible. Enseigner en classe flexible nécessite du matériel, une formation adaptée. Par contre, comme chaque année, les enseignants de GS et CP en présence des directeurs des deux écoles abordent la situation et le parcours de chaque élève passant de GS au CP.

Concernant les retours d'expériences en CP, quelques remarques sont à noter pour cette année :

- il est particulièrement difficile de capter l'attention des élèves de CP cette année et de les "asseoir" face à une tâche à accomplir et cela se fait ressentir particulièrement pour le travail d'écriture mais, malheureusement, pas seulement : ces problèmes d'attention sont présents tout au long de la journée, quelle que soit l'activité proposée (est-ce un phénomène lié à la promotion ou à la classe flexible?)
- des parents semblent regretter l'absence de classe flexible cette année, d'autres ont l'air de regretter qu'il y en ait eu en GS ...
- des actions de liaison GS/CP sont à développer

## **2°: Les jeux dans la cour :**

### **Quels sont les jeux autorisés / mis à disposition dans la cour de récréation :**

- **Pendant le temps scolaire ?**

Il y a un planning pour les ballons et les jeux collectifs qui sont autorisés ou non (pas de ballon le vendredi, pas de foot le mardi, ce sont les élèves, en conseil d'élèves qui ont demandé cette organisation afin que la cour soit investie par tous), d'autres jeux sont disponibles quand ils sont en l'état.

M. Chaminant prévoit d'autres achats mais la mise à disposition se fera de manière progressive. Des jeux ont déjà été mis en circulation mais détruits dès le lendemain...

Des affichettes avec des règles de jeux vont également être disposées dans la cour.

La règle est le rangement des ballons à 13h50, afin de favoriser le retour au calme, le passage aux toilettes.

Pour rappel les cartes et les billes sont autorisées, pour les autres jeux, les enseignants sont vigilants (voir Règlement Intérieur)

A l'école les jeux électroniques sont interdits. L'équipe enseignante demande une vigilance des familles sur ce point ! (voir partie 3 du présent compte-rendu)

- **Pendant le temps périscolaire ?**

Les agents municipaux se sont alignés sur le temps scolaire pour une meilleure compréhension des élèves sur leur temps de présence global à l'école.

- **Quel est l'encadrement durant ces temps ?**

Pour la journée de classe, voir point 4 de l'article 2 du Règlement Intérieur.

En l'occurrence, 5 adultes sont présents à l'accueil le matin (2 dans chaque cour + 1 affecté au portail depuis cette rentrée) et 4 pour l'accueil du début d'après-midi ; pour la récréation du matin, 2 enseignants dans la petite cour et 4 pour la grande cour et les toilettes ; pour celle de l'après-midi, 2 enseignants dans la petite cour et 3 pour la grande cour et les toilettes.

Pendant la pause méridienne : 2 agents dans la grande cour, 2 dans la petite cour, 1 entre les 2 cours pour faire le relais (ce peut être Jean-François Gudin).

- **Des aménagements ont-ils eu lieu (boîte à livres, bancs...)?**

Des propositions ont été formulées en conseil d'élèves et transmises à la municipalité (boîtes à livres, bancs dans la cour, tracés, déplacement de la poubelle, panier de basket dans la petite cour ...).

Les boîtes à livres seront installées en début d'année 2020.

Les tracés seront actualisés dès que possible.

Pour les bancs, la demande a été validée par la commune ; l'étude pour leurs emplacements est en cours.

## **3° : Cantine :**

- **Bilan du repas végétarien obligatoire ?**

Mme Claveau rappelle que ce n'est pas un repas vegan (beaucoup de confusions de la part de certains parents). C'est une obligation (loi Egalim) ; deux repas tests ont eu lieu avant les vacances d'été 2019. On a remarqué plus de gaspillage lors de ces repas.



Les cuisiniers ont travaillé depuis sur la formulation des menus et la présentation des repas ce jour-là pour moins de gaspillage.

- **Pour les laitages : il y a beaucoup plus souvent du fromage que des yaourts... Pourquoi ne pas proposer les 2 au choix ?**

Mme Claveau expose plusieurs facteurs qui amènent à cette situation : respect des normes, équilibre nutritionnel, priorité du cadre collectif. Pour plus de renseignements à ce sujet, il est possible de se rapprocher de Caroline Goutte. Mme Viaud RPE indique qu'un morceau de fromage est généralement plus riche en calcium qu'un yaourt.

- **La tarification de la cantine lorsqu'il y a des sorties scolaires.**

Réponse donnée par Mme Claveau en juin 2019 : « Une tarification forfaitaire a été mise en place pour les enfants inscrits régulièrement à la restauration scolaire durant toute l'année. Il s'agit d'un abonnement forfaitaire avec paiement mensuel, calculé sur la base du nombre de jours d'école, déduction faite de 3 jours pour anticiper les sorties scolaires. »

#### **4°: Protocole PAI :**

- **Procédure de base ?**
- **Qui a accès aux PAI ?**
- **Où sont stockés les traitements d'urgence ?**
- **Qui peut les administrer aux enfants (temps scolaire, périscolaire) ?**

M. Chaminant rappelle en préambule que la mise en place des PAI fait l'objet d'un paragraphe dans le règlement intérieur de l'école ainsi que dans la note de rentrée. Des informations sont également données lors des réunions de rentrée. Les réponses aux questions ci-dessus vont être apportées mais tout est déjà mis en œuvre pour répondre aux interrogations ou inquiétudes des parents.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est un document écrit qui précise pour les élèves, durant les temps scolaires et périscolaires, les traitements médicaux et/ou les régimes spécifiques liés aux intolérances alimentaires. Il comporte, le cas échéant, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé, par exemple pour un contrôle régulier de la glycémie.

Il peut comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

Le PAI est rédigé par le médecin scolaire ou de PMI, puis signé par le directeur d'école ou le chef d'établissement et la famille, ainsi que par le représentant de la collectivité territoriale en tant que de besoin. De même, chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à le signer.

La demande de PAI est faite par la famille en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la PMI, ou le médecin scolaire. Le médecin scolaire veille au respect du secret professionnel et à la clarté des préconisations pour des non-professionnels de santé.

Ce PAI est actualisé si nécessaire à la demande de la famille.

Le PAI facilite l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent malade à l'école. Il précise le rôle de chacun dans le cadre de ses compétences.

Les PAI, 13 au total cette année, font l'objet d'une vigilance accrue tant au niveau scolaire que périscolaire. Ils font l'objet d'échanges fréquents entre services et avec le médecin scolaire.

Cela donne lieu :

- à des affichages dans plusieurs points de l'école et dans la classe de l'enfant concerné,
- à la diffusion des protocoles et médicaments aux enseignants concernés et au service périscolaire.

Des réunions de suivi sont régulièrement organisées avec les familles, le médecin scolaire, le service périscolaire pour des situations qui le nécessitent.

A chaque fin d'année scolaire, les parents ont la possibilité de demander le renouvellement ou non du PAI de leur enfant.

Concernant le stockage des traitements d'urgence, cela dépend des situations et du protocole : au frigo, en classe à portée de main de l'élève et de l'enseignant, dans le bureau du périscolaire, à la cantine ...

Les enseignants et le directeur sont là pour s'assurer de la bonne marche du protocole de soin tels qu'il est défini par le médecin scolaire dans le PAI. Sur le temps périscolaire, les agents de la commune n'administrent pas de soins mais peuvent aider à la prise d'un médicament conformément au protocole. Un infirmier peut intervenir le cas échéant.

En cas d'urgence, toute personne est amenée à prévenir les secours et la famille.

M. Chaminant demeure à l'écoute des familles pour toute préoccupation au sujet des PAI et peut communiquer à toutes fins utiles les coordonnées du Dr Moreau, médecin scolaire.

### **5° : Entrées et sorties de classes :**

- **Problèmes de stationnement et de sécurité les vendredis. La foire et le marché ne pourraient-ils pas être déplacés pour plus de sécurité et pour éviter les retards ? 10 min d'ouverture du portail ces jours-là c'est vraiment trop restreint...**

M. Chaminant répond que le délai réglementaire est de 10 min, il n'est pas possible d'ouvrir le portail plus longtemps.

M. le Maire indique qu'il a bien conscience des difficultés ; la foire ne peut pas être déplacée car il faut des prises de courant. Si tout se passe bien au niveau de la météo et des travaux place René Gillet, tout cela rentrera dans l'ordre très vite début 2020 avec un déplacement du marché et de la foire vers l'esplanade du kiosque. Il rappelle également que d'autres parkings sont déjà disponibles à une distance très raisonnable de l'école.

- **Où en est la mise en place d'un interphone ?**

Le visiophone est installé.

M. Chaminant tient néanmoins à préciser qu'il ne doit pas y avoir de confusion : le visiophone ne doit pas être associé à la "possibilité" d'arriver en retard ...

Malheureusement, ce dispositif ne résout pas tout ; cela ne remplace pas l'humain en charge de recevoir les personnes, les courriers, les colis ...

### **Nous sommes très régulièrement interpellés par les parents concernant ce point.**

- **A 16h30 : manque de sécurité, notamment pour les plus petits. Les parents sont trop près de la grille et les enfants sont envoyés dans la foule...Comment pourrait-on améliorer cela ?**

Le point 4 de l'article 1 du règlement intérieur mentionne que « dans un souci de sécurité, les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur de l'école. »

Les enseignants rassurent les parents ... ils n'envoient pas les enfants dans la foule. Ce qui peut paraître impressionnant au regard des enfants, c'est l'effet de masse avec une concentration importante d'adultes sur un espace réduit et un temps court.

Des propositions sont faites : que les parents se mettent toujours au même endroit, qu'ils donnent des repères aux enfants et se reculent.

Le bon sens de tous doit prévaloir pour dissiper tout risque de sécurité.

- **Rôle de l'ASVP ?**

Monsieur le Maire répond que le matin il est présent pour la garderie, pour éviter que les enfants ne ressortent, et sécurise l'espace entrée/garderie. Le soir, il fait en sorte que cela se passe le mieux possible, que les parents ne rentrent pas dans la cour. Sa tolérance pour le drive des voitures est à revoir.

- **Quand un abri sera-t-il installé devant l'école pour les parents ?**

Monsieur le Maire répond que les plans sont faits et le budget alloué. L'appel d'offres va démarrer sous peu.

## **6° : Communication :**

- **Pourrait-on avoir un panneau d'affichage devant l'école pour pouvoir communiquer avec les parents ?**

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

## **7° : Divers :**

- **Y a-t-il des casiers de rangement pour les instruments de musique ?**

Monsieur le Maire répond que la commission de sécurité s'oppose à ce qu'on obstrue le passage.

M. Chaminant indique que cette question a été abordée en concertation scolaire/périscolaire et qu'une solution a été proposée : laisser les instruments à la cantine sur une table près du muret de séparation intérieur.

- **Les temps de décloisonnement sont très appréciés. Est-ce quelque chose qui est proposé à toutes les classes ?**

Il faut distinguer l'échange de service où un enseignant va par exemple dans la classe d'un collègue pour faire anglais pendant que celui-ci fait sciences dans sa classe, et le décloisonnement où les élèves de plusieurs classes sont mélangés et répartis en groupes afin que des enseignants mènent des activités. Ces deux aménagements peuvent fonctionner indépendamment ou de pair.

Depuis la rentrée, le mardi et le jeudi après-midi, les classes de CE2/CM1/CM2 pratiquent des décloisonnements et des échanges de services autour de matières telles que l'anglais, les sciences, la géographie ou l'histoire.

Cela est inscrit dans le projet d'école tout comme d'autres initiatives (outils et/ou supports communs, programmations de cycle, ...) pour favoriser l'accessibilité de tous les élèves aux compétences de fin de cycle, pour la fluidité des parcours et la qualité de la vie scolaire.

- **Les RPE ont interpellé Mr Gauthier, adjoint à l'IA DASEN, concernant le recrutement d'une personne en mission de service civique.**

Réponse de M. Gauthier :

*« Comme convenu lors de notre échange téléphonique de ce jour (04/11/2019), je vous fais parvenir des éléments de réponse à la question des parents d'élève relative au recrutement d'un service civique à l'école élémentaire Robert Doisneau.*

*Tout d'abord je vous confirme avoir bien reçu votre demande avec un avis favorable de l'inspecteur de circonscription. Les demandes sont honorées dans le cadre des supports attribués au département.*

*Ces derniers sont pour l'année scolaire au nombre de 25 à répartir selon le calendrier suivant:*

*- 10 recrutements au 1er octobre 19*

*- 3 au 1er novembre 2019*

*- 2 au 1er décembre 2019*

*- 10 au 1er janvier 2020*

*J'ai donc demandé aux IEN de prioriser de 2 à 3 écoles par circonscription pour les recrutements d'octobre à décembre. L'école d'Aixe sur Vienne n'est pas dans cette première liste.*

*Je reste attentif à la demande portée par les parents qui est le signe de l'attention qu'ils portent au bon fonctionnement de l'école. J'ai également bien noté tous les arguments que vous m'avez communiqués en faveur de cette implantation.*

*J'ai connaissance de l'ensemble des candidatures postées sur le site du service civique. N'hésitez pas à me communiquer les coordonnées d'éventuels candidats. »*

Cette réponse n'apporte malheureusement pas d'élément très positif. Cependant, les échanges récents avec Mme Lapaquette IEN témoignent d'un suivi attentif de la demande des écoles d'Aixe (la demande de service civique est conjointe aux écoles maternelle et élémentaire). Un recrutement en janvier 2020 demeure toujours envisageable et serait d'autant plus facilité si l'école pouvait proposer des candidat(e)s.

M. Chaminant remercie les RPE pour leur vigilance et leur aide sur ce dossier.

- **Lorsque les enfants souhaitent se découvrir dans la cour (jeux, différence de température entre le matin et l'après-midi), ils déposent leurs affaires par terre. Pourrait-on envisager la pose de patères en extérieur pour que les affaires ne traînent pas par terre (idée des enfants) ?"**

Les enfants peuvent déposer leurs affaires dans les casiers de la petite cour ou sur les bancs dans la grande cour. M. Chaminant indique que les porte-manteaux dans la cour ne sont pas judicieux car dangereux ; cela a été dit aux enfants en conseil des élèves.

- **Concernant la possibilité d'associer les enfants par rapport aux plantations prévues autour du nouveau parking :**

Monsieur le Maire répond qu'un paysagiste a déjà choisi les plantes. Néanmoins il peut se renseigner pour qu'il partage ses connaissances avec les classes intéressées. De même la commune soutiendra tout projet de classe visant à effectuer des plantations ou des cultures à l'école.

Fin de la séance 22h15

Fait à Aix sur Vienne, le 29/11/2019

M. CHAMINANT  
Directeur de l'école  
Président du conseil d'école

Mme VERNAUDON et Mme FUMET  
Enseignantes  
Secrétaires de séance

Ecole Élémentaire ROBERT DOISNEAU  
Place René Gillet  
87700 AIXE SUR VIENNE  
05 55 70 77 21  
ce.0875008w@ac-limoges.fr

